

SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable)
de droit français

FIA relevant de la
Directive 2011/61/UE

OFI INVEST DÉVELOPPEMENT

Rapport annuel au 30 septembre 2024

Commercialisateur : **OFI INVEST AM - ABEILLE VIE**

Société de Gestion par délégation : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**

Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**

Commissaire aux comptes : **KPMG Audit**



Ofi invest Asset Management

Siège social : 22 Rue Vernier - 75017 Paris

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342

ofi invest
Asset Management

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président-directeur général

Madame Frédérique NAKACHE

Administrateurs

Madame Frédérique NAKACHE

ABEILLE VIE représentée par Monsieur Nicolas DECHAUX

Monsieur André PETIT

Monsieur Jean-François CHAMBON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cabinet KPMG Audit, représenté par Monsieur Christophe COQUELIN

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest Développement

Adresse du siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris - France

Forme juridique

Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) de droit français, créé sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (ci-après la « SICAV »).

Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, l'actionnaire est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau de l'actionnaire.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et l'actionnaire est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Spécificité fiscale : la SICAV est un OPC DSK éligible à la gestion des capitaux versés dans le cadre de contrats d'assurance libellés en unités de compte (article 21 de la loi de finance 1998 n° 97-1269 du 30/12/97).

Synthèse de l'offre de gestion

Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de l'action	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
	Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
FR0000290926	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	114,34 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance.	Pas de minimum	Pas de minimum

Objectif de gestion

La SICAV a pour objectif d'optimiser, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, la performance de capitaux investis dans des contrats d'assurance-vie libellés en unités de compte relevant de l'option dite « DSK » en investissant notamment sur les marchés actions français ou de la zone Euro ou le marché obligataire de la zone Euro et en se comparant à l'indicateur de référence composite : 60% CAC 40® + 35% JPM EMU + 5% CAC Mid & Small®.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence de la SICAV est l'indice composite suivant :

- 60% CAC 40® : Cet indice actions est composé à partir d'un échantillon de 40 valeurs des marchés réglementés d'Euronext Paris, choisies parmi les 100 plus fortes capitalisations. Il est calculé quotidiennement et publié par Euronext (cours de clôture, dividendes réinvestis) ;
- 35% JPM EMU : Cet indice obligataire est composé des emprunts gouvernementaux de la zone Euro, libellé en euro, de toutes maturités. Il est calculé quotidiennement et publié par JP Morgan (cours de clôture, coupons réinvestis) ;
- 5% CAC Mid & Small® : Cet indice action est composé de l'ensemble des valeurs qui font partie des indices CAC Mid 60® et CAC Small®. Il est calculé quotidiennement et publié par Euronext (cours de clôture, dividendes réinvestis).

La SICAV est gérée activement. La composition de la SICAV peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

Stratégie d'investissement

Stratégie utilisée :

Le processus d'investissement est conduit de la façon suivante :

La stratégie d'investissement repose sur une allocation d'actifs permettant de sélectionner les investissements afin d'exposer le portefeuille à différentes classes d'actifs, notamment sur les marchés obligataires, actions...

La SICAV est éligible à la réglementation dite « DSK ».

Le portefeuille pourra être investi :

- Entre 60% et 100% de l'actif net aux marchés d'actions français ou de la zone Euro, et à l'intérieur de ce quota, une poche de 5% à 15% maximum investie en titres conformes à la réglementation dite « DSK » : actions cotées de petites capitalisations (inférieures à 150 millions d'euros, sauf valeurs du Nouveau Marché entrées en portefeuille avant la disparition de celui-ci), actions de sociétés non cotées, actions ou parts de sociétés de capital-risque cotées ou non, actions de sociétés financières d'innovation, détenues directement ou, dans la limite de 10% de l'actif net, par le biais de parts de Fonds Communs de Placement à Risques, de Fonds Communs de Placement pour l'Innovation ou de Fonds d'Investissement de Proximité.
- Entre 0% et 40% de l'actif net aux titres de créance ou instruments du marché monétaire français ou de la zone Euro.

L'allocation d'actifs du portefeuille et la sélection des valeurs mobilières sont entièrement discrétionnaires sous réserve du respect des limites d'exposition fixées au présent prospectus ; si l'allocation d'actifs de la SICAV a vocation à tendre vers un portefeuille équilibré entre la performance des actions et celle des obligations, le gérant pourra librement surpondérer, en fonction de son anticipation, l'une ou l'autre de ces catégories.

Le processus d'investissement est conduit en utilisant les critères qualitatifs et quantitatifs de la façon suivante :

Poche « taux » :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- Sélection des valeurs en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs et de leur spread, de leur rating et de la maturité des titres.

Poche « actions » :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- En fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gérant surpondérera ou sous-pondérera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent les indices inclus dans l'indicateur de référence ;
- Puis les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

La sensibilité de la SICAV sera comprise entre 0 et +8.

Les allocations sont revues périodiquement par le gérant.

Le portefeuille de la SICAV pourra être investi, dans la limite de 10% de l'actif net, en parts et actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille de la SICAV pourra être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

La SICAV ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par conséquent, la SICAV est dite « Article 6 » au sens du Règlement SFDR. Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Les actifs hors dérivés intégrés

❖ *Actions et titres donnant accès au capital :*

La SICAV sera investie, entre 60% et 100% de l'actif net, aux actions de sociétés cotées ou non cotées ou titres donnant directement ou indirectement accès au capital ou aux droits de vote de sociétés ; dont une poche de 5 à 15% en titres conformes à la réglementation dite « DSK » (actions cotées dont la capitalisation est inférieure à 150 millions d'euros sauf valeurs du Nouveau Marché entrées en portefeuille avant la disparition de celui-ci, actions de sociétés non cotées, actions ou parts de sociétés de capital-risque cotées ou non et sociétés financières d'innovation), directement ou par le biais de parts de Fonds Commun de Placement à Risques, de Fonds Commun de Placement pour l'Innovation ou de Fonds d'Investissement de Proximité.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant d'actions, est de 70% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les émetteurs sélectionnés relèveront, entre 60% et 100% de l'actif net, de la France et, entre 0% et 40% de l'actif net de la zone Euro. Les titres détenus pourront relever de toutes tailles de capitalisation et de tous les secteurs économiques et seront libellés en euro.

❖ *Titres de créance et instruments du marché monétaire :*

La SICAV pourra être investie, entre 0% et 40% de l'actif net, aux titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant de titres de créance et instruments du marché monétaire, est de 30% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variable
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations callables
- Obligations puttables
- Obligations souveraines
- Obligations high yield
- Titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- Titres participatifs
- Titres subordonnés
- Bons du trésor

Les émetteurs sélectionnés relèveront de la zone euro. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

Ils relèveront de toutes les notations. La SICAV pourra investir dans la limite de 40% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des actionnaires et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

❖ **Actions et parts d'OPC :**

Le portefeuille pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers**	10%

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

** ne répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

La SICAV pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Ces OPC pourront appartenir aux catégories suivantes : Fonds Commun de Placement à Risques, de Fonds Commun de Placement pour l'Innovation ou de Fonds d'Investissement de Proximité pour répondre à l'orientation de gestion DSK.

Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, la SICAV est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché

Les instruments intégrant des dérivés :

La SICAV pourra détenir les titres intégrant des dérivés dans les conditions définies ci-après :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Obligations contingentes convertibles
- Credit Link Notes
- EMTN Structurés
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- D'exposer le portefeuille au marché des actions et des devises ;
- D'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- Ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts :

La SICAV ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces :

La SICAV pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

La SICAV n'aura pas recours à ce type d'opérations.

Effet de levier maximum :

Le niveau d'exposition consolidé de la SICAV, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut), et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FIA, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FIA.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, la SICAV supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative de la SICAV peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Dans le cadre de ces opérations, la SICAV peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par le FIA seront conservées par le dépositaire.

Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements de la SICAV, les risques pour l'actionnaire sont les suivants :

Risques principaux :

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que la SICAV ne soit pas investie à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de la SICAV est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, la SICAV pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la SICAV investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de perte en capital

La SICAV ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera, ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FIA. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de crédit

La valeur liquidative de la SICAV baissera si celle-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où la SICAV peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative de la SICAV peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels la SICAV est exposée.

Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative de la SICAV pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FIA. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment la SICAV aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)

La SICAV peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie

L'actionnaire est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité

La SICAV est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important des actions de la SICAV, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risques en matière de durabilité

La SICAV est exposée à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Bien que la société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Garantie ou protection

La SICAV ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Durée de placement recommandée

Cinq ans minimum.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

08/11/2023 :

- Mise en place d'un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») avec un seuil de déclenchement de 5%.
- Changement de l'heure de centralisation (« cut-off ») des ordres de souscription et de rachat qui est désormais fixée à 12h00 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative.

01/02/2024 :

- Mise à jour des Statuts (« Gates »).

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société au cours de l'exercice social et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 30 septembre 2024.

Contexte économique et financier

« La route vers une sortie de l'inflation sera longue, voire cahoteuse ». Voici ce qu'avait déclaré Jérôme Powell il y a un peu plus d'un an. Comme prévu, la désinflation¹ a continué son chemin au cours des douze derniers mois et devrait tendre progressivement vers la cible des 2%. Elle est de 2,5% aux États-Unis et de 1,8% dans la zone euro, permettant de passer en dessous de l'objectif de 2%. La baisse des prix de l'énergie, le recul de l'inflation² alimentaire et la désinflation des biens ont, jusqu'à présent, joué un rôle majeur dans la normalisation de cette inflation. Même si l'inflation des services reste encore rigide et si le marché de l'emploi américain est encore surveillé de près, les banques centrales se sont résolument tournées vers un assouplissement monétaire de part et d'autre de l'Atlantique.

Durant cette première moitié de l'année 2024, la trajectoire des taux d'intérêt a continué d'alimenter les débats. Après des hausses historiques et face à une économie qui commençait à ralentir, les investisseurs envisageaient de nombreuses baisses de taux. Aux États-Unis, en raison d'une désinflation qui a connu un coup d'arrêt et d'une économie toujours (trop) résiliente, la Fed a repoussé significativement sa première baisse de taux. Aujourd'hui, dans un contexte de ralentissement de l'inflation et d'un essoufflement de l'économie, notamment sur le marché du travail, la Réserve Fédérale a engagé son cycle d'assouplissement monétaire et a baissé ses taux de 50 points de base le 18 septembre dernier.

La Banque Centrale Européenne a de son côté réduit une première fois son taux directeur de 25 points de base le 6 juin dernier et une seconde fois, également de 25 points de base, le 12 septembre dernier. Christine Lagarde a rappelé que les décisions futures resteront fortement dépendantes des données économiques et garde une certaine prudence sur le chemin à emprunter pour assouplir la politique monétaire.

Du côté de l'Empire du Milieu, nous avons assisté à une spirale déflationniste inextricable sans soutien massif depuis juillet 2023. La chute de l'immobilier pèse sur la confiance des ménages qui ne consomment pas assez alors que l'industrie est en surcapacité et que les exportations du pays sont limitées par le contexte géopolitique. Dans ces conditions, l'objectif de 5% de croissance pour cette année, réaffirmé par le Président Xi récemment, devenait de plus en plus improbable. Le gouvernement chinois a donc mis en place un plan de relance sur la fin du mois de septembre couvrant plusieurs domaines : mesures monétaires, budgétaires, financières mais également des soutiens aux secteurs bancaire et immobilier.

Taux d'intérêt :

Aux États-Unis, les taux à 10 ans ont augmenté au début de l'exercice, atteignant 5% en octobre 2023. On a observé une tendance similaire sur les taux européens, le taux allemand à 10 ans ayant frôlé les 3% au début de l'hiver. Par la suite, le marché obligataire a navigué au gré des réajustements du nombre de baisses de taux anticipées par le marché. Aux États-Unis, le rendement du Bon du Trésor à 10 ans a cédé le mois dernier 12,1 points de base, à 3,782% alors que la Fed a engagé son cycle d'assouplissement monétaire après son resserrement le plus important depuis des années. En zone euro, le taux à 10 ans allemand se stabilise autour de 2,10% en septembre.

¹ Diminution du taux d'inflation (c'est-à-dire un ralentissement du rythme d'inflation).

² L'inflation totale est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix.

De son côté, le taux à 10 ans français, chahuté à la suite des aléas politiques constatés sur le mois de juin, s'est stabilisé durant l'été pour atterrir autour de 2,8%. L'écart de taux (spread) entre la dette française et allemande à 10 ans est lui passé de 56 à 80 points de base sur la période. A la fin du mois, le taux d'emprunt de la France à 10 ans a même dépassé brièvement celui de l'Espagne, une première depuis 2007.

Crédit :

Les obligations d'entreprise ont logiquement été impactées par la remontée des taux, notamment au début de l'année 2024. Cependant, le segment des obligations d'entreprise a su profiter d'un portage³ attractif. On constate au cours de l'exercice que les primes de risque sur les entreprises de la zone euro se sont progressivement réduites. Cette compression des spreads⁴ a fortement profité aux obligations d'entreprise. Le crédit spéculatif à haut rendement⁵ a tenu le haut de l'affiche avec des performances supérieures à 13%* (indice Bloomberg Barclays European High Yield) sur l'exercice. L'appétit pour le risque a été alimenté par les baisses des taux des grandes banques centrales. Le segment des obligations de bonne qualité (Investment Grade⁵) plus sensible aux hausses de taux, reste un peu plus en retrait, mais affiche tout de même une performance de plus de 9%* sur les douze derniers mois dans la zone euro.

Actions :

Sur l'exercice, les actions se sont globalement très bien comportées. On note malgré tout de fortes divergences entre les différents marchés, notamment au sein des marchés développés. Les grandes capitalisations technologiques affichent des performances sans commune mesure avec les petites capitalisations industrielles. Aux États-Unis, la consommation des ménages n'a pas montré de signe d'essoufflement et a soutenu la croissance tout au long de l'année 2023. En parallèle, le secteur technologique, et principalement l'avènement de l'intelligence artificielle générative, a propulsé les indices à la hausse, entraînant le Nasdaq américain vers une nouvelle série de records. Même si les risques de récession aux États-Unis sont venus raviver les craintes ces derniers jours, les performances sur l'année restent très solides avec plus de 36,35%* sur un an pour le S&P 500 Total Return.

Les marchés actions européens se sont eux aussi bien comportés sur la période. Néanmoins, les actions européennes se sont repliées fin juin, pénalisées par le retour du risque politique sur le Vieux Continent. Les inquiétudes suscitées par la décision inattendue du président français Emmanuel Macron de dissoudre l'Assemblée nationale ont logiquement pesé sur les valeurs françaises. L'Eurostoxx 50 réalise une performance de plus de 22,75%* (dividendes réinvestis) contre 10,37%* pour le CAC 40.

Au Japon, bien que les conditions de marchés se soient depuis stabilisées, le marché japonais a connu un krach historique pendant la période estivale en raison principalement des ajustements de politique monétaire de la Banque Centrale du Japon (BoJ) et la rapide appréciation du yen face au dollar américain. Le principal indice boursier japonais, le Topix, a finalement clôturé le mois de septembre 2024 avec une performance de 16,41%* sur 1 an glissant.

Quant à la Chine, à la suite des annonces concernant les mesures pour relancer son économie, les marchés boursiers chinois se sont littéralement envolés à la fin du mois de septembre : le principal indice chinois, le Hong Kong Hang Seng (HCI) a dépassé les 24%* de performance sur 1 an glissant.

³ Le portage d'une obligation correspond au taux de rendement d'une obligation, si elle est détenue jusqu'à son échéance et si elle n'est pas confrontée à un défaut.

⁴ Le spread de crédit désigne la prime de risque, où l'écart entre les rendements des obligations d'entreprises et les emprunts d'États de mêmes caractéristiques.

⁵ On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

* NB : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 30 septembre 2024.

Politique de gestion

Politique d'allocation :

Sur l'exercice l'allocation d'actifs a été en ligne avec celle du benchmark de la SICAV.

Poche actions :

L'exercice s'est soldé par une hausse du CAC40 de près de 11% mais avec une certaine volatilité. Une première partie de l'année a été marquée par une progression soutenue avec un record atteint au mois de mai, les données macroéconomiques crédibilisant un scénario de ralentissement économique maîtrisé et la perspective de baisse de taux des banques centrales. Les résultats des entreprises ne montraient pas de dégradation marquée et les perspectives communiquées par les entreprises apparaissaient raisonnablement optimistes. Ce contexte a particulièrement profité aux valeurs cycliques. Le CAC40 s'est en revanche retourné en juin après la dissolution de l'Assemblée nationale et la hausse de la prime de risque sur la dette française qui en a suivi. Cette phase a plutôt profité aux valeurs défensives les moins sensibles à leur marché domestique. L'exercice a néanmoins pu terminer en hausse avec l'enchaînement des assouplissements monétaires aux Etats-Unis, en Europe et en Chine.

Sur l'ensemble de l'exercice, les secteurs ayant le plus progressé sont les valeurs industrielles, la santé, l'assurance et la chimie. A l'inverse, les secteurs de la consommation discrétionnaire, le luxe et l'automobile, ont baissé, affectés par le ralentissement de la consommation en Chine. Le rebasage sévère par Stellantis de ses perspectives de marge et de résultats en fin d'exercice a fortement pesé sur la valeur et le secteur automobile. Le secteur de l'énergie a également pesé alors que les déclarations de l'Arabie Saoudite traduisant un moindre soutien des prix faisaient baisser les prix du pétrole dans un contexte de ralentissement de la demande chinoise.

Tout au long de l'exercice nous avons cherché à maintenir un portefeuille équilibré entre valeurs cycliques et défensives, tout en recherchant les inflexions positives et les valorisations attractives. Nous avons renforcé les valeurs défensives ayant des moteurs de croissance spécifiques (Sanofi, Danone, Sodexo, Veolia Environnement). Nous avons renforcé des titres excessivement attaqués (Téléperformance, Edenred ou L'Oréal et Hermès début août). Au sein des secteurs ou des styles, nous avons réalisé des arbitrages au regard des valorisations et/ou des perspectives de croissance : renforcement de Renault vs Michelin, BNP et Société Générale vs AXA, Hermès vs Kering et LVMH, Saint Gobain vs Air Liquide. Nous avons renforcé l'énergie en début d'exercice avec la création d'une ligne Technip Energies, fortement attaqué à la suite d'un article sous-entendant un non-respect des sanctions contre la Russie mais allégé TotalEnergies en fin de période dans la crainte de révision en baisse des attentes de résultats. Nous sommes revenus sur le secteur immobilier, avec des achats d'Unibail Rodamco, dans un contexte de baisse des taux.

Dans le segment des petites valeurs, nous avons créé des positions en Afyren, fabricant d'actifs chimiques biosourcés, Ekinops, fournisseur de solutions de communication, Okwind, fabricant de trackers solaires, Lacroix dans les équipements connectés et Reworld media.

Le secteur le plus sur-représenté est celui de l'industrie, notamment du fait de la première ligne de la poche, Exail Technologies, issu de la fusion entre ECA de Groupe Gorgé et IXblue, et positionné sur la robotique autonome, entre autres pour la Défense. Les autres secteurs surpondérés sont la construction et matériaux et la chimie. Les plus sous-représentés sont les produits de consommation discrétionnaire et la technologie.

Poche taux :

Le marché des taux a connu deux grandes phases en 2024 avec un premier semestre marqué par des chiffres économiques et d'inflation plus importants qu'attendus notamment aux Etats-Unis où l'économie a mis du temps à refroidir. Les taux en zone euro ont suivi les taux américains sur cette période avec le taux 10 ans allemand augmentant de 0.60% de janvier à juin.

Puis durant l'été, les chiffres de l'emploi aux Etats-Unis sont enfin sortis en dessous des attentes pointant un ralentissement des créations d'emploi et d'une montée du taux de chômage (même si ce dernier reste sur des niveaux historiquement bas). Au même moment, l'inflation en zone euro a fortement baissé permettant à la Banque Centrale Européenne (BCE) d'entamer son cycle de baisse de taux en juin. La Réserve fédérale (Fed) suivra 3 mois plus tard avec une première baisse agressive (0.50%) de son taux directeur. Dans ce contexte les taux longs ont fortement baissé terminant autour des 2% en septembre.

Dans le portefeuille nous avons progressivement augmenté la sensibilité aux taux d'intérêt durant le premier semestre de l'année à mesure que ces derniers augmentaient en privilégiant les maturités inférieures à 7 ans. Nous avons ensuite coupé notre sur-sensibilité en août en allant même à temporairement implémenter une position de sous-sensibilité aux taux, la baisse de l'été nous paraissant trop importante. Nous avons également profité de la baisse des anticipations d'inflation durant l'été pour ajouter des stratégies receveuses d'inflation qui devrait protéger le portefeuille si les banques centrales baissent leur taux trop rapidement sans permettre ainsi à l'inflation d'atteindre la cible des 2%.

Côté pays, nous avons une préférence pour la France qui bénéficie aujourd'hui de valorisations attractives depuis le début de la crise politique qu'elle traverse (et dont le risque de dégradation est selon nous déjà dans les prix de marché) ainsi que l'Espagne dont la dynamique économique et fiscal est favorable.

Performances

Sur la période, la performance de la SICAV a été de 5,86% contre 9,28% pour son indice de référence composite (60% CAC 40® + 35% JPM EMU + 5% CAC Mid & Small®).

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
OFI INVEST DEVELOPPEMENT ACTION C/D	FR0000290926	29/09/2023	30/09/2024	5,86%	9,28%	337,23 €	354,49 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST DÉVELOPPEMENT	OPC	FR001400KPZ3	OFI INV ESG LIQUIDIT PART I	1 379 055,56	1 659 279,30
OFI INVEST DÉVELOPPEMENT	OPC	FR0010815589	OFI INVEST ISR MONETAIRE PART I	572 864,94	296 990,17
OFI INVEST DÉVELOPPEMENT	OBLIGATIONS	IT0005419848	ITALIAN REPUBLIC 0.5% 01/02/2026		391 952,40
OFI INVEST DÉVELOPPEMENT	OBLIGATIONS	IT0005415416	ITALIAN REPUBLIC i 0.65% 15/05/2026	355 054,21	370 773,34
OFI INVEST DÉVELOPPEMENT	OBLIGATIONS	SK4000017380	SLOVAK REPUBLIC 0.125% 17/06/2027	344 637,20	346 531,00
OFI INVEST DÉVELOPPEMENT	ACTIONS	FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	54 228,49	282 736,09
OFI INVEST DÉVELOPPEMENT	ACTIONS	FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	61 717,14	250 104,91
OFI INVEST DÉVELOPPEMENT	OBLIGATIONS	DE0001102473	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2029	233 477,50	224 444,01
OFI INVEST DÉVELOPPEMENT	OBLIGATIONS	FR0014001N38	FRENCH REPUBLIC 0.10% i 25/07/2031	230 227,23	
OFI INVEST DÉVELOPPEMENT	OPC	FR0010510479	OFI INVEST ISR MONETAIRE CT PART D	169 602,71	229 561,98

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du ratio du risque global de la SICAV sur les instruments financiers est celle de la méthode du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 30/09/2024, la SICAV Ofi Invest Développement n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives au FIA

Actifs non liquides et gestion de la liquidité :

L'actif de la SICAV n'est pas investi sur des actifs considérés comme illiquides.

La société de gestion met en œuvre régulièrement des stress tests de liquidité, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité des fonds. Le risque de liquidité est évalué par rapport à l'actif des fonds (scénarii de réduction de liquidité des actifs en portefeuille) et à leur passif (simulation de demandes de rachat de parts en fonction de la typologie de porteurs).

Profil de risque actuel :

Le risque de la SICAV se situe en date du **30 septembre 2024** au niveau [4] de l'indicateur synthétique. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre SICAV étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

Risques principaux :

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que la SICAV ne soit pas investie à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de la SICAV est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, la SICAV pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la SICAV investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de perte en capital

La SICAV ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera, ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FIA. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de crédit

La valeur liquidative de la SICAV baissera si celle-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où la SICAV peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative de la SICAV peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels la SICAV est exposée.

Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative de la SICAV pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FIA. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment la SICAV aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)

La SICAV peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative

Risque de contrepartie

L'actionnaire est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité

La SICAV est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important des actions de la SICAV, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risques en matière de durabilité

La SICAV est exposée à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Bien que la société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Levier de la SICAV au 30 septembre 2024

Ci-dessous les leviers de la SICAV calculés conformément à la réglementation européenne mentionnée à l'article 109 du règlement délégué UE n° 231/2013 :

- Méthode brute [107,31%]
- Méthode de l'engagement [107,51%]

Réfaction

En application des dispositions prévues par l'article 158 du Code général des impôts relatives à l'information concernant la part des revenus éligible à la réfaction de 40% et celle non éligible à cette réfaction, nous vous informons que les revenus dont la distribution est envisagée se répartissent de la manière suivante :

Distribution unitaire par action : 2,25€

- Dont par éligible à la réfaction de 40% : 2,25€
- Dont par non éligible à la réfaction : 0€

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 339 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2023 s'est élevé à 39 623 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 29 399 000 euros, soit 74% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 10 224 000 euros (**), soit 26% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2023.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2023, 2 395 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2023), 12 132 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 64 personnes au 31 décembre 2023).

(* Effectif présent au 31 décembre 2023)

(** Bonus 2023 versé en février 2024)

Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les SICAV catégorisées « Article 6 » au regard du Règlement SFDR

La SICAV Ofi Invest Développement n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons que la SICAV Ofi Invest Développement ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans cette SICAV ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Aucune convention visée aux articles 225-38 et 225-39 du Code de commerce n'a été conclue au cours des exercices antérieurs dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Situation des mandats

Point sur les mandats des membres du conseil d'administration

Il n'est intervenu aucun mouvement sur la gouvernance la SICAV au cours de l'exercice.

Ainsi, le conseil d'administration se compose de 4 membres, à savoir :

Madame Frédérique NAKACHE	Président-directeur général
ABEILLE VIE représentée par Monsieur Nicolas DECHAUX	Administrateur
Monsieur André PETIT	Administrateur
Monsieur Jean-François CHAMBON	Administrateur

Le renouvellement des mandats de tous les membres devra intervenir au cours des années 2025, 2027, 2028, 2029.

Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Madame Frédérique NAKACHE

- Président-directeur général et administrateur de la SICAV OFI INVEST DEVELOPPEMENT
- Président-directeur général et administrateur de la SICAV OFI INVEST VALEURS FRANCAISES
- Directeur général de la SICAV AFER-SFER
- Administrateur d'OFI INVEST DIVERSIFIE
- Co-gérante de la SCI RAWHAJPOUTALAH

Monsieur Nicolas DECHAUX

- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST DEVELOPPEMENT
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD & SANTE, administrateur de la SICAV OFI INVEST EUROPE
- Président - Membre du Comité d'Investissement de la société ABEILLE INVESTISSEMENTS
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD & SANTE, administrateur de la SOCIETE CONCESSIONNAIRE DES IMMEUBLES DE LA PEPINIERE (S.C.I.P.)
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD & SANTE, administrateur de la société SOFRAGI (Société Française de Gestion et d'Investissement)
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la société UFIFRANCE IMMOBILIER

Monsieur André PETIT

- Administrateur de la SICAV OFI INVEST DEVELOPPEMENT
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST VALEURS FRANCAISES
- Représentant permanent d'ABEILLE ASSURANCES HOLDING, administrateur de la SICAV OFI INVEST EUROPE
- Président-directeur général et administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD & SANTE, administrateur de la SICAV OFI INVEST RENDEMENT EUROPE
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST PATRIMOINE
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST DIVERSIFIE
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIREA EURO
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTIONS IMMO EURO
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL

Monsieur Jean-François CHAMBON

- Administrateur de la SICAV OFI INVEST DEVELOPPEMENT
- Président-directeur général et administrateur de la SICAV OFI INVEST DIVERSIFIE
- Administrateur d'OFI INVEST VALEURS FRANCAISES

Répartition des rémunérations allouées

Il a été décidé de ne pas allouer de rémunération aux administrateurs au titre de l'exercice 2023-2024. Cette décision sera soumise au vote des actionnaires lors de la prochaine assemblée.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en cas d'augmentation de capital en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce.

Sans objet pour les SICAV.

Modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1 du Code de Commerce.

Le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

SICAV

OFI INVEST DEVELOPPEMENT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

SICAV

OFI INVEST DEVELOPPEMENT

22, rue Vernier - 75017 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

SICAV OFI INVEST DEVELOPPEMENT

22, rue Vernier - 75017 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OFI INVEST DEVELOPPEMENT constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Christophe Coquelin
KPMG le 02/12/2024 19:34:48



Christophe Coquelin
Associé

Bilan Actif au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	12 496 409,59
Actions et valeurs assimilées (A)	7 697 036,89
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	7 697 036,89
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	4 294 037,55
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 294 037,55
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	493 815,15
OPCVM	493 815,15
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	11 520,00
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	12 496 409,59
Créances et comptes d'ajustement actifs	129 181,07
Comptes financiers	1 839,30
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	131 020,37
Total Actif I+II	12 627 429,96

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	9 593 913,53
Report à nouveau sur revenu net	241,19
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	2 207 960,08
Résultat net de l'exercice	694 560,68
Capitaux propres	12 496 675,48
Passifs de financement II (*)	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	12 496 675,48
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	11 520,00
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	11 520,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	43 777,15
Concours bancaires	75 457,33
Sous-total autres passifs IV	119 234,48
Total Passifs : I+II+III+IV	12 627 429,96

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	253 695,14
Produits sur obligations	66 774,46
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	782,76
Sous-total Produits sur opérations financières	321 252,36
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-694,84
Sous-total Charges sur opérations financières	-694,84
Total Revenus financiers nets (A)	320 557,52
Autres produits :	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	-237 295,19
Frais de gestion de la société de gestion	-237 295,19
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-237 295,19
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	83 262,33
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-4 121,03
Sous-total Revenus nets I = C+D	79 141,30

Compte de résultat au 30 septembre 2024 en euros (suite)

	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	567 803,99
Frais de transactions externes et frais de cession	-18 111,62
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	549 692,37
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-29 584,41
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	520 107,96
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	134 567,73
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-74,47
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	134 493,26
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-39 181,84
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	95 311,42
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III + IV + V	694 560,68

ANNEXE

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020
Actif net					
en EUR	12 496 675,48	13 199 272,41	12 837 140,31	16 089 181,50	15 092 758,32
Nombre de titres					
Actions	35 252,0000	39 140,0000	42 442,0000	45 654,0000	51 946,0000
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	354,49	337,23	302,46	352,41	290,54
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	1,57	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
en EUR	2,25	2,44	1,24	0,61	0,07
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	-	-	-	-	-

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SICAV.

La devise de la comptabilité de la SICAV est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Titres de créance négociables

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Un titre est noté « Investment grade » si sa note se situe dans la fourchette de Aaa à Baa3 pour Moody's ou de AAA à BBB- pour Standard & Poor's. Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec une note inférieure sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

En cas de notation non disponible, le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,79% TTC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à la SICAV ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à la SICAV lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre de la SICAV n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants de la SICAV.

Description des frais de gestion indirects

La SICAV pouvant être investie jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés mais restent non significatifs.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

L'Assemblée Générale statue chaque année sur l'affectation du revenu net. Le conseil d'administration peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un acompte.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

L'Assemblée Générale statue chaque année sur l'affectation des plus-values réalisées. Le conseil d'administration peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un acompte.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	13 199 272,41
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	332,40
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-1 375 651,61
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	83 262,33
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	549 692,37
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	134 493,26
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-94 725,68
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	12 496 675,48

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	France +/-	Pays-Bas +/-	Luxembourg +/-	Autres pays +/-
Actif					
Actions et valeurs assimilées	7 697	7 094	568	35	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA
Total	7 697	NA	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	4 295	3 936	43	316	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-75	-	-	-	-75
Hors-bilan					
Futures	NA	-206	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	3 730	43	316	-75

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	101	791	369	3 033
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-75	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	429	-	-634
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	-75	101	1 220	369	2 399

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	USD +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	2	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises (suite)

Ventilation par devise	USD			
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	2	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements	Investment Grade	Non Investment Grade	Non notés
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	3 246	1 048	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	3 246	1 048	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Montants exprimés en milliers		
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Montants exprimés en milliers		
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	14	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	14	
<i>Newedge</i>	14	
Comptes financiers	2	
<i>Société Générale</i>	2	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		75
<i>Société Générale</i>		75

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
<i>Société de gestion</i>	<i>Pays de domiciliation du fonds</i>			
FR0000014268 <i>OFI INVEST AM</i>	OFI INVEST VALEURS FRANÇAISES <i>France</i>	<i>Actions</i>	<i>EUR</i>	385
LU0290355717 <i>DWS</i>	DB X TRACKERS II SICAV DB X TRACKERS II EUROZONE <i>Luxembourg</i>	<i>Obligations</i>	<i>EUR</i>	109
Total				494

Créances et Dettes

Ventilation par nature	30/09/2024
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	14 077,60
Vente à règlement différé	106 690,71
Coupons à recevoir	8 412,76
Total créances	129 181,07
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-18 927,60
Provision commission de mouvement	-965,38
Achat à règlement différé	-23 884,17
Total dettes	-43 777,15
Total	85 403,92

Souscriptions rachats

Actions émises	1,0000
Actions rachetées	3 889,0000

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	1,79
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FRO000014268	OFI INVEST VALEURS FRANÇAISES	4 278,7993	89,96	384 920,79

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/09/2024
Revenus nets	79 141,30
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	79 141,30
Report à nouveau	241,19
Sommes distribuables au titre du revenu net	79 382,49
Affectation :	
Distribution	79 317,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	65,49
Capitalisation	-
Total	79 382,49
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	35 252,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	2,25
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	520 107,96
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	520 107,96
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	2 207 960,08
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 728 068,04
Affectation :	
Distribution	55 345,64
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	2 672 722,40
Capitalisation	-
Total	2 728 068,04
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	35 252,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1,57

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				7 697 036,89	61,59
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				7 697 036,89	61,59
AFYREN	Science/Technologie	EUR	28 379,00	75 771,93	0,61
AIR LIQUIDE	Manufacture	EUR	333,00	57 695,58	0,46
AIR LIQUIDE PRIME FIDELITE	Manufacture	EUR	1 942,00	336 470,92	2,69
AIRBUS BR BEARER SHS	Manufacture	EUR	2 464,00	323 326,08	2,59
ALSTOM	Manufacture	EUR	2 858,00	53 258,83	0,43
ARCELORMITTAL SA	Manufacture	EUR	1 501,00	35 333,54	0,28
AXA SA	Finance/Assurance	EUR	7 182,00	247 994,46	1,98
BAIKOWSKI SA	Manufacture	EUR	1 348,00	22 242,00	0,18
BNP PARIBAS	Finance/Assurance	EUR	5 441,00	334 893,55	2,68
CABASSE	Manufacture	EUR	2 079,00	3 160,08	0,03
CABASSE SA WARRANT 07/12/2026	Manufacture	EUR	1 225,00	0,00	0,00
CAPGEMINI SE	IT/Communication	EUR	476,00	92 320,20	0,74
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	Manufacture	EUR	2 631,00	95 926,26	0,77
CLASQUIN	Transport	EUR	360,00	50 400,00	0,40
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	Commerce	EUR	2 478,00	202 502,16	1,62
CREDIT AGRICOLE SA	Finance/Assurance	EUR	493,00	6 766,43	0,05
DANONE SA	Manufacture	EUR	3 409,00	222 744,06	1,78
ECOSLOPS SA	Eau/Déchets	EUR	4 342,00	3 187,03	0,03
EDENRED	Science/Technologie	EUR	1 826,00	62 120,52	0,50
EKINOPS	Manufacture	EUR	19 598,00	79 567,88	0,64
ENGIE SA	Energie	EUR	7 909,00	122 708,14	0,98
ENTECH SA	Manufacture	EUR	11 319,00	76 063,68	0,61
ESSILOR LUXOTTICA SA	Manufacture	EUR	1 502,00	319 325,20	2,56
EXAIL TECHNOLOGIES SA	Commerce	EUR	6 186,00	108 255,00	0,87
GENOMIC VISION	Science/Technologie	EUR	3 248,00	0,00	0,00
GROUPE OKWIND	Energie	EUR	3 177,00	36 853,20	0,29
HERMES INTERNATIONAL	Manufacture	EUR	58,00	127 948,00	1,02
HIGH CO	Science/Technologie	EUR	15 114,00	38 842,98	0,31
KERING	Commerce	EUR	314,00	80 650,90	0,65
L'OREAL PRIME 2013	Manufacture	EUR	647,00	260 126,35	2,08
LACROIX GROUP SA	Manufacture	EUR	2 040,00	36 618,00	0,29
LOREAL SA	Manufacture	EUR	291,00	116 996,55	0,94
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	Manufacture	EUR	1 077,00	741 514,50	5,93
MAUNA KEA TECHNOLOGIES	Manufacture	EUR	25 091,00	8 882,21	0,07
ORANGE	IT/Communication	EUR	6 680,00	68 703,80	0,55
PERNOD RICARD	Manufacture	EUR	993,00	134 650,80	1,08
PLUXEE NV	Admin. privée	EUR	535,00	10 131,83	0,08
PRODWAYS GROUP SA	Manufacture	EUR	11 304,00	6 465,89	0,05
PUBLICIS GROUPE	Science/Technologie	EUR	1 274,00	125 106,80	1,00
RENAULT SA	Manufacture	EUR	1 584,00	61 760,16	0,49

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
REORLD MEDIA	IT/Communication	EUR	12 451,00	28 014,75	0,22
SAFRAN	Manufacture	EUR	1 262,00	266 408,20	2,13
SANOFI	Manufacture	EUR	5 134,00	528 288,60	4,23
SCHNEIDER ELECTRIC SA	Manufacture	EUR	2 294,00	541 842,80	4,34
SOCIETE GENERALE SA	Finance/Assurance	EUR	4 957,00	110 788,95	0,89
SODEXO	Tourisme	EUR	224,00	16 497,60	0,13
STELLANTIS NV	Manufacture	EUR	8 033,00	99 625,27	0,80
STMICROELECTRONICS NV	Manufacture	EUR	3 401,00	90 636,65	0,73
TECHNIP ENERGIES NV	Mines	EUR	2 043,00	44 169,66	0,35
TELEPERFORMANCE SE	Science/Technologie	EUR	638,00	59 334,00	0,47
THALES SA	Manufacture	EUR	736,00	104 916,80	0,84
THERACLION	Manufacture	EUR	11 065,00	4 392,81	0,04
TOTAL ENERGIES SE	Manufacture	EUR	9 415,00	550 777,50	4,41
UNIBAIL RODAMCO SE REITS	Immobilier	EUR	415,00	32 619,00	0,26
VALBIOTIS SAS	Science/Technologie	EUR	11 850,00	15 286,50	0,12
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Eau/Déchets	EUR	4 020,00	118 670,40	0,95
VEOM GROUP	Manufacture	EUR	10 460,00	2 112,92	0,02
VINCI SA	Construction	EUR	2 246,00	235 717,70	1,89
WALLIX GROUP SA	IT/Communication	EUR	4 539,00	41 214,12	0,33
WORLDLINE	Finance/Assurance	EUR	2 820,00	18 437,16	0,15
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				4 294 037,55	34,36
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				4 294 037,55	34,36
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 0.8% 30/07/2027	Admin. publique	EUR	20 000,00	19 219,85	0,15
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.2% 31/10/2040	Admin. publique	EUR	11 000,00	8 198,73	0,07
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.25% 31/10/2030	Admin. publique	EUR	12 000,00	11 288,63	0,09
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.45% 31/10/2071	Admin. publique	EUR	17 000,00	8 993,87	0,07
BPIFRANCE FRANCEMENT 2.75% 25/10/2025	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	102 611,19	0,82
BTF 0% 25/05/2032	Admin. publique	EUR	134 065,00	109 511,00	0,88
BTF 0% 25/11/2031	Admin. publique	EUR	33 659,00	27 950,43	0,22
BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 1% 15/05/2038	Admin. publique	EUR	35 228,00	29 906,30	0,24
BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 1.70% 15/08/2032	Admin. publique	EUR	17 000,00	16 698,35	0,13
BUONI POLIENNALI DEL TES 0.60% 01/08/2031	Admin. publique	EUR	40 000,00	34 219,23	0,27
BUONI POLIENNALI DEL TES 0.9% 01/04/2031	Admin. publique	EUR	70 000,00	61 601,03	0,49
BUONI POLIENNALI DEL TES 2.15% 01/09/2052	Admin. publique	EUR	86 000,00	60 032,82	0,48

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ENEL FINANCE INTL NV 1.966% 27/01/2025	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	100 833,52	0,81
EUROPEAN UNION 0.30% 04/11/2050	Autre	EUR	4 000,00	2 073,28	0,02
EUROPEAN UNION 0.4% 04/02/2037	Autre	EUR	2 600,00	1 952,69	0,02
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/05/2035	Admin. publique	EUR	14 000,00	11 134,06	0,09
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2029	Admin. publique	EUR	14 832,00	13 547,99	0,11
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0.5% 15/02/2026	Admin. publique	EUR	230 000,00	225 676,48	1,81
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0.5% 15/02/2028	Admin. publique	EUR	10 000,00	9 595,42	0,08
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 1.25% 15/08/2048	Admin. publique	EUR	65 000,00	51 116,90	0,41
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2.3% 15/02/2033	Admin. publique	EUR	67 000,00	69 393,48	0,56
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2.5% 04/07/2044	Admin. publique	EUR	20 000,00	20 235,29	0,16
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 3.25% 04/07/2042	Admin. publique	EUR	10 000,00	11 239,44	0,09
FINLAND 0.05% 15/09/2028	Admin. publique	EUR	24 000,00	22 453,75	0,18
FINNISH GOVERNMENT 0.125% 15/04/2052	Admin. publique	EUR	10 000,00	4 822,82	0,04
FINNISH GOVERNMENT 0.5% 15/09/2029	Admin. publique	EUR	7 000,00	6 420,49	0,05
FINNISH GOVERNMENT 0.50% 15/04/2043	Admin. publique	EUR	10 000,00	6 564,09	0,05
FRANCE 0% 25/11/2030	Admin. publique	EUR	10 000,00	8 564,90	0,07
FRANCE 0.5% 25/05/2040	Admin. publique	EUR	31 354,00	20 972,72	0,17
FRANCE 0.5% 25/05/2072	Admin. publique	EUR	22 086,00	8 084,60	0,06
FRANCE 0.5% 25/06/2044	Admin. publique	EUR	83 305,00	49 795,24	0,40
FRANCE 1.25% 25/05/2034	Admin. publique	EUR	254 000,00	220 906,86	1,77
FRANCE 1.5% 25/05/2050	Admin. publique	EUR	44 985,00	30 465,30	0,24
FRANCE 1.75% 25/06/2039	Admin. publique	EUR	31 424,00	26 392,60	0,21
FRANCE GOVT OF 0.75% 25/05/2053	Admin. publique	EUR	67 050,00	34 485,24	0,28
FRANCE OAT 2.5 05/25/2030	Admin. publique	EUR	60 000,00	60 504,85	0,48
FRANCE OAT 25/05/2045	Admin. publique	EUR	10 000,00	9 963,15	0,08
FRENCH REPUBLIC 0.6% i 25/07/2034	Admin. publique	EUR	80 000,00	85 105,27	0,68
FRENCH REPUBLIC 0.75% 25/05/2052	Admin. publique	EUR	2 952,00	1 558,28	0,01
FRENCH REPUBLIC 2% 25/05/2048	Admin. publique	EUR	7 914,00	6 174,77	0,05
FRENCH REPUBLIC 0.10% i 25/07/2031	Admin. publique	EUR	200 000,00	230 790,14	1,85
GERMANY 0% 15/08/2052	Admin. publique	EUR	9 701,00	4 969,43	0,04
INMOBILIARIA COLONIAL SO 2% 17/04/2026	Immobilier	EUR	100 000,00	99 494,55	0,80
IRELAND 1% 15/05/2026	Admin. publique	EUR	10 000,00	9 856,76	0,08
IRELAND 1.5% 15/05/2050	Admin. publique	EUR	13 990,00	10 767,73	0,09
IRISH 0.2% 18/10/2030	Admin. publique	EUR	40 000,00	35 534,90	0,28
IRISH GOVT 0.55% 22/04/2041	Admin. publique	EUR	10 000,00	7 129,06	0,06
ITALIAN REPUBLIC 0.5% 01/02/2026	Admin. publique	EUR	70 000,00	68 227,77	0,55
ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/12/2031	Finance/Assurance	EUR	257 000,00	224 037,85	1,79
ITALIAN REPUBLIC 1.65% 01/12/2030	Admin. publique	EUR	95 000,00	88 770,38	0,71
ITALIAN REPUBLIC 3.25% 01/03/2038	Admin. publique	EUR	92 000,00	88 324,89	0,71
ITALIAN REPUBLIC 3.8% 01/08/2028	Admin. publique	EUR	30 000,00	31 506,97	0,25

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALIAN REPUBLIC 4.0% 30/04/2035	Finance/Assurance	EUR	72 000,00	77 291,99	0,62
ITALIAN REPUBLIC 4.45% 01/09/2043	Admin. publique	EUR	88 000,00	94 533,19	0,76
ITALY 4% 01/02/2037	Admin. publique	EUR	20 000,00	21 170,98	0,17
KFW 0% 09/11/2028	Finance/Assurance	EUR	36 000,00	32 799,60	0,26
KFW 0% 15/09/2031	Finance/Assurance	EUR	15 000,00	12 724,95	0,10
KFW 0.375% 20/05/2036	Finance/Assurance	EUR	10 000,00	7 742,27	0,06
KFW 0.75% 15/01/2029	Finance/Assurance	EUR	3 000,00	2 827,83	0,02
KFW VAR 30/04/2027	Finance/Assurance	EUR	45 000,00	42 502,05	0,34
KINGDOM OF BELGIUM 0% 22/10/2027	Admin. publique	EUR	20 000,00	18 717,60	0,15
KINGDOM OF BELGIUM 0.65% 22/06/2071	Admin. publique	EUR	7 553,00	3 231,07	0,03
KINGDOM OF BELGIUM 0.8% 22/06/2027	Admin. publique	EUR	67 397,00	65 153,06	0,52
KINGDOM OF BELGIUM 1.4% 22/06/2053	Admin. publique	EUR	15 842,00	10 215,12	0,08
KINGDOM OF BELGIUM 1.70% 22/06/2050	Admin. publique	EUR	4 158,00	3 016,76	0,02
KINGDOM OF BELGIUM 2.75% 22/04/2039	Admin. publique	EUR	50 000,00	48 915,04	0,39
KINGDOM OF BELGIUM 3.75% 22/06/2045	Admin. publique	EUR	20 000,00	21 703,39	0,17
KINGDOM OF BELGIUM 4.25% 28/03/2041	Admin. publique	EUR	20 000,00	23 274,01	0,19
KINGDOM OF BELGIUM 5.00% 28/03/2035	Admin. publique	EUR	7 500,00	9 174,03	0,07
KINGDOM OF NETHERLANDS 0.5% 15/01/2040	Admin. publique	EUR	39 000,00	28 763,89	0,23
KINGDOM OF NETHERLANDS 2.5% 15/01/2033	Admin. publique	EUR	10 000,00	10 316,68	0,08
KINGDOM OF SPAIN 0% 31/01/2028	Admin. publique	EUR	210 000,00	194 483,10	1,56
KINGDOM OF SPAIN 0.1% 30/04/2031	Admin. publique	EUR	20 000,00	17 067,89	0,14
KINGDOM OF SPAIN 0.60% 31/10/2029	Admin. publique	EUR	20 000,00	18 379,69	0,15
KINGDOM OF SPAIN 1% 31/10/2050	Admin. publique	EUR	26 000,00	15 099,44	0,12
KINGDOM OF SPAIN 1.4% 30/07/2028	Admin. publique	EUR	4 000,00	3 874,30	0,03
KINGDOM OF SPAIN 1.9% 31/10/2052	Admin. publique	EUR	15 000,00	10 783,87	0,09
KINGDOM OF SPAIN 2.35% 30/07/2033	Admin. publique	EUR	2 000,00	1 942,24	0,02
KINGDOM OF SPAIN 2.55% 31/10/2032	Admin. publique	EUR	84 000,00	85 043,24	0,68
KINGDOM OF SPAIN 2.90% 31/10/2046	Admin. publique	EUR	13 000,00	12 160,23	0,10
KINGDOM OF SPAIN 3.55% 31/10/2033	Admin. publique	EUR	83 000,00	90 491,34	0,72
KINGDOM OF SPAIN 3.9% 30/07/2039	Admin. publique	EUR	40 000,00	43 061,93	0,34
KINGDOM OF SPAIN 4% 31/10/2054	Admin. publique	EUR	30 000,00	32 396,56	0,26
KINGDOM OF SPAIN 4.20% 31/01/2037	Admin. publique	EUR	10 000,00	11 406,95	0,09
KINGDOM OF SPAIN 4.7% 30/07/2041	Admin. publique	EUR	20 000,00	23 551,82	0,19
KINGDOM OF SPAIN 4.9% 30/07/2040	Admin. publique	EUR	20 000,00	23 964,84	0,19
KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2027	Admin. publique	EUR	90 000,00	85 933,80	0,69
KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2052	Admin. publique	EUR	30 000,00	14 865,60	0,12
NETHERLANDS GOVERNMENT 0% 15/07/2030	Admin. publique	EUR	60 000,00	52 995,60	0,42
OAT 4% 25/04/2055	Admin. publique	EUR	5 989,00	6 604,04	0,05
OBRIGACOES DO TESOURO 0.7% 15/10/2027	Admin. publique	EUR	24 000,00	23 230,83	0,19
PORTUGAL 1% 12/04/2052	Admin. publique	EUR	8 000,00	4 705,36	0,04
REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2033	Admin. publique	EUR	30 000,00	28 371,84	0,23
REPUBLIC OF AUSTRIA 0.5% 20/04/2027	Admin. publique	EUR	60 000,00	57 750,02	0,46
REPUBLIC OF AUSTRIA 0.75% 20/03/2051	Admin. publique	EUR	10 000,00	6 008,57	0,05

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
REPUBLIC OF AUSTRIA 0.85% 30/06/2120	Admin. publique	EUR	13 000,00	6 107,26	0,05
REPUBLIC OF AUSTRIA 1.5% 20/02/2047	Admin. publique	EUR	10 000,00	7 659,71	0,06
REPUBLIC OF AUSTRIA 2.4% 23/05/2034	Admin. publique	EUR	70 000,00	69 251,66	0,55
REPUBLIC OF AUSTRIA 3.15% 20/06/2044	Admin. publique	EUR	10 000,00	10 312,25	0,08
REPUBLIC OF BELGIUM 0.10% 22/06/2030	Admin. publique	EUR	10 430,00	9 184,03	0,07
REPUBLIC OF FINLAND 0.125% 15/09/2031	Admin. publique	EUR	14 000,00	11 958,50	0,10
REPUBLIC OF GERMANY 2.2% 15/02/2034	Admin. publique	EUR	39 345,00	40 337,06	0,32
REPUBLIC OF ITALY 1.35% 01/04/2030	Admin. publique	EUR	30 000,00	27 801,81	0,22
REPUBLIC OF ITALY 1.5% 30/04/2045	Admin. publique	EUR	26 000,00	17 601,95	0,14
REPUBLIC OF ITALY 1.65% 01/03/2032	Admin. publique	EUR	30 000,00	27 332,79	0,22
REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2050	Finance/Assurance	EUR	24 000,00	18 296,83	0,15
REPUBLIC OF ITALY 2.70% 01/03/2047	Admin. publique	EUR	1 000,00	826,05	0,01
REPUBLIC OF ITALY 3.1% 01/03/2040	Admin. publique	EUR	7 000,00	6 478,60	0,05
REPUBLIC OF ITALY 3.35% 01/03/2035	Admin. publique	EUR	9 000,00	8 997,83	0,07
REPUBLIC OF ITALY 3.5% 01/03/2030	Admin. publique	EUR	60 000,00	62 447,83	0,50
REPUBLIC OF PORTUGAL 0.9% 12/10/2035	Admin. publique	EUR	2 380,00	1 978,81	0,02
REPUBLIC OF PORTUGAL 1.15% 11/04/2042	Admin. publique	EUR	8 622,00	6 367,62	0,05
REPUBLIC OF PORTUGAL 1.95% 15/06/2029	Admin. publique	EUR	9 909,00	9 872,96	0,08
REPUBLIC OF PORTUGAL 2.875% 15/10/2025	Admin. publique	EUR	10 000,00	10 325,99	0,08
REPUBLIC OF PORTUGAL 2.875% 21/07/2026	Admin. publique	EUR	4 000,00	4 076,68	0,03
REPUBLIC OF PORTUGAL 4.1% 15/04/2037	Admin. publique	EUR	1 378,00	1 577,32	0,01
SPAIN 1% 30/07/2042	Admin. publique	EUR	31 000,00	21 250,30	0,17
SPANISH GOVERNMENT 0.85% 30/07/2037	Admin. publique	EUR	8 000,00	6 071,76	0,05
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Titres de créances				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				493 815,15	3,95
<i>OPCVM</i>				<i>493 815,15</i>	<i>3,95</i>
DB X TRACKERS II SICAV DB X TRACKERS II EUROZONE GOV UCITS E	Finance/Assurance	EUR	492,00	108 894,36	0,87
OFI INVEST VALEURS FRANÇAISES	Finance/Assurance	EUR	4 278,7993	384 920,79	3,08
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				12 484 889,59	99,91

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle		Montant de l'exposition			
	présentée au bilan		Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-	-	-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme

(hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé	Quantité	Valeur actuelle présentée au		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Futures				
<i>EURO BUND</i>	-2		2 250.00	-269 840.00
<i>EURO SCHATZ</i>	4	2 400.00		428 700.00
<i>EURO-BTP FU</i>	-3		9 270.00	-364 410.00
Sous-Total Futures		2 400.00	11 520.00	-205 550.00
Total Taux d'intérêts		2 400.00	11 520.00	-205 550.00
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle		Montant de l'exposition			
	présentée au bilan		Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-	-	-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé	Quantité	Valeur actuelle présentée au		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	30/09/2024
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	12 484 889,59
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-9 120,00
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	9 120,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	131 020,37
Autres passifs (-)	-119 234,48
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	12 496 675,48

COMPTES ANNUELS
29 SEPTEMBRE 2023

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	13 195 186,14	12 810 082,89
Actions et valeurs assimilées	8 301 212,70	7 958 544,48
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	8 301 212,70	7 958 544,48
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	4 482 890,42	4 212 460,10
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	4 482 890,42	4 212 460,10
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	403 043,02	617 248,31
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	403 043,02	617 248,31
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	8 040,00	21 830,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	8 040,00	21 830,00
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	90 928,91	70 266,35
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	90 928,91	70 266,35
Comptes financiers	4 809,07	1 284,86
Liquidités	4 809,07	1 284,86
Total de l'actif	13 290 924,12	12 881 634,10

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
Capitaux propres		
Capital	10 652 023,71	10 474 814,69
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	2 129 699,33	1 823 671,62
Report à nouveau (a)	303,38	93,63
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	321 779,99	485 697,06
Résultat de l'exercice (a, b)	95 466,00	52 863,31
Total des capitaux propres	13 199 272,41	12 837 140,31
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	8 040,00	21 830,00
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	8 040,00	21 830,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	8 040,00	21 830,00
Autres opérations	-	-
Dettes	83 611,71	22 663,79
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	83 611,71	22 663,79
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	13 290 924,12	12 881 634,10

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	238 370,00	270 610,00
TAUX	238 370,00	270 610,00
VENTE - FUTURE - EURO BUND	128 640,00	138 490,00
VENTE - FUTURE - EURO-BTP	109 730,00	-
VENTE - FUTURE - EURO-OAT	-	132 120,00
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	115 750,00	223 960,00
TAUX	115 750,00	223 960,00
ACHAT - FUTURE - EURO BOBL	115 750,00	-
VENTE - FUTURE - EURO-BTP	-	223 960,00
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	497,04	6,28
Produits sur actions et valeurs assimilées	278 537,80	260 133,10
Produits sur obligations et valeurs assimilées	61 944,05	58 541,04
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	340 978,89	318 680,42
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	237,76	292,80
Autres charges financières	-	115,34
Total (II)	237,76	408,14
Résultat sur opérations financières (I - II)	340 741,13	318 272,28
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	245 223,15	267 277,40
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	95 517,98	50 994,88
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-51,98	1 868,43
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	95 466,00	52 863,31

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SICAV.

La devise de la comptabilité de la SICAV est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Titres de créance négociables

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu),

sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,79% TTC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à la SICAV ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à la SICAV lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre de la SICAV n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants de la SICAV.

Description des frais de gestion indirects

La SICAV pouvant être investie jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés mais restent non significatifs.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

L'Assemblée Générale statue chaque année sur l'affectation du résultat net. Le conseil d'administration peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un acompte.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

L'Assemblée Générale statue chaque année sur l'affectation des plus-values réalisées. Le conseil d'administration peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un acompte.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Actif net en début d'exercice	12 837 140,31	16 089 181,50
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	350,17	252 717,87
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 117 494,18	-1 372 116,19
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	841 819,38	854 074,58
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-493 508,37	-365 550,08
Plus-values réalisées sur contrats financiers	46 110,30	86 964,13
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-29 731,97	-62 741,10
Frais de transaction	-25 693,84	-10 977,59
Différences de change	-5,20	99,35
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 111 563,51	-2 674 948,53
Différence d'estimation exercice N	1 838 453,93	
Différence d'estimation exercice N - 1	726 890,42	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-14 800,00	16 520,00
Différence d'estimation exercice N	7 030,00	
Différence d'estimation exercice N - 1	21 830,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-51 995,68	-27 078,51
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	95 517,98	50 994,88
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	13 199 272,41	12 837 140,31

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	4 482 890,42	33,96
Obligations Indexées	11 397,42	0,09
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	4 471 493,00	33,88
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	354 120,00	2,68
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	4 431 548,30	33,57	39 944,70	0,30	-	-	11 397,42	0,09
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	4 809,07	0,04
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	238 370,00	1,81	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	115 750,00	0,88	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	20 846,05	0,16	783 848,57	5,94	689 294,11	5,22	2 988 901,69	22,64
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	4 809,07	0,04	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	238 370,00	1,81
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	115 750,00	0,88	-	-

Répartition par devise

	USD	%		%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	967,40	0,01	-	-	-	-	-	-
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise (suite)

	USD	%		%		%		%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/09/2023
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	4 498,80
Vente à règlement différé	76 086,15
Coupons à recevoir	10 343,96
Total créances	90 928,91
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-19 005,03
Provision commission de mouvement	-2 340,20
Achat à règlement différé	-62 266,48
Total dettes	-83 611,71
Total	7 317,20

Souscriptions rachats

Actions émises	1,0000
Actions rachetées	3 303,0000

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	1,79
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instrument financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instrument financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instrument financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FRO010510479	OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT D	6,00	9 972,38	59 834,28
FRO000014268	OFI INVEST VALEURS FRANÇAISES C	2 991,7993	83,40	249 516,06

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	303,38	93,63
Résultat	95 466,00	52 863,31
Total	95 769,38	52 956,94
Affectation		
Distribution	95 501,60	52 628,08
Report à nouveau de l'exercice	267,78	328,86
Capitalisation	-	-
Total	95 769,38	52 956,94
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	39 140,0000	42 442,0000
Distribution unitaire	2,44	1,24
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	2 129 699,33	1 823 671,62
Plus et moins-values nettes de l'exercice	321 779,99	485 697,06
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	2 451 479,32	2 309 368,68
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	2 451 479,32	2 309 368,68
Capitalisation	-	-
Total	2 451 479,32	2 309 368,68
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	39 140,0000	42 442,0000
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019
Actif net					
en EUR	13 199 272,41	12 837 140,31	16 089 181,50	15 092 758,32	17 975 281,36
Nombre de titres					
Actions	39 140,0000	42 442,0000	45 654,0000	51 946,0000	58 268,0000
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	337,23	302,46	352,41	290,54	308,49
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
en EUR	2,44	1,24	0,61	0,07	3,64
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	-	-	-	-	-

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			8 301 212,70	62,89
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			8 301 212,70	62,89
AIR LIQUIDE	EUR	368,00	58 821,12	0,45
AIR LIQUIDE PRIME FIDELITE	EUR	2 450,00	391 608,00	2,97
AIRBUS BR BEARER SHS	EUR	2 103,00	267 038,94	2,02
ALSTOM	EUR	3 119,00	70 489,40	0,53
ARCELORMITTAL SA	EUR	4 450,00	105 798,75	0,80
AXA SA	EUR	8 206,00	231 245,08	1,75
BAIKOWSKI SA	EUR	1 436,00	24 842,80	0,19
BNP PARIBAS	EUR	6 376,00	385 301,68	2,92
CABASSE	EUR	1 225,00	4 422,25	0,03
CAP GEMINI SE	EUR	919,00	152 370,20	1,15
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	EUR	3 318,00	96 454,26	0,73
CLASQUIN	EUR	408,00	35 904,00	0,27
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	EUR	3 539,00	201 298,32	1,53
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	2 689,00	31 439,79	0,24
DANONE SA	EUR	2 331,00	121 818,06	0,92
ECOSLOPS SA	EUR	5 016,00	2 909,28	0,02
EDENRED	EUR	932,00	55 248,96	0,42
ENGIE SA	EUR	10 625,00	154 381,25	1,17
ESSILOR LUXOTTICA SA	EUR	1 867,00	308 353,72	2,34
EXAIL TECHNOLOGIES SA	EUR	7 519,00	131 582,50	1,00
GENOMIC VISION	EUR	3 161,00	16,12	0,00
HERMES INTERNATIONAL	EUR	29,00	50 164,20	0,38
HIGH CO	EUR	16 009,00	73 161,13	0,55
KERING	EUR	407,00	175 783,30	1,33
L'OREAL PRIME 2013	EUR	947,00	372 360,40	2,82
LOREAL SA	EUR	19,00	7 470,80	0,06
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	1 345,00	963 558,00	7,30
MAUNA KEA TECHNOLOGIES	EUR	26 570,00	14 879,20	0,11
MCPHY ENERGY	EUR	3 550,00	18 318,00	0,14
ORANGE	EUR	10 027,00	108 893,22	0,82
PERNOD RICARD	EUR	1 122,00	177 107,70	1,34
PIXIUM VISION SA	EUR	636,00	795,00	0,01
PRODWAYS GROUP SA	EUR	12 454,00	19 303,70	0,15
PUBLICIS GROUPE	EUR	1 545,00	110 869,20	0,84
SAFRAN	EUR	1 624,00	241 391,36	1,83
SANOFI	EUR	5 659,00	574 275,32	4,35
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	2 766,00	434 206,68	3,29
SOCIETE GENERALE A	EUR	5 371,00	123 774,70	0,94
SODEXO	EUR	473,00	46 126,96	0,35
SPARTOO SAS	EUR	5 157,00	2 991,06	0,02
SPIE SA	EUR	1 395,00	38 390,40	0,29

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
STELLANTIS NV	EUR	9 787,00	178 142,97	1,35
STMICROELECTRONICS NV	EUR	4 347,00	178 161,80	1,35
TELEPERFORMANCE SE	EUR	467,00	55 759,80	0,42
THALES SA	EUR	859,00	114 332,90	0,87
THERACLION	EUR	12 714,00	7 272,41	0,06
TOTAL ENERGIES SE	EUR	13 180,00	821 245,80	6,22
VALERIO THERAPEUTICS	EUR	15 588,00	3 865,82	0,03
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	4 347,00	119 238,21	0,90
VEOM GROUP	EUR	5 450,00	4 207,40	0,03
VINCI SA	EUR	2 649,00	278 197,98	2,11
VISIATIV	EUR	1 827,00	50 425,20	0,38
WALLIX GROUP SA	EUR	4 804,00	43 476,20	0,33
WORLDLINE	EUR	2 316,00	61 721,40	0,47
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			4 482 890,42	33,96
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			4 482 890,42	33,96
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 0.8% 30/07/2027	EUR	20 000,00	18 139,62	0,14
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.2% 31/10/2040	EUR	11 000,00	7 028,00	0,05
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.25% 31/10/2030	EUR	12 000,00	10 368,97	0,08
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.45% 31/10/2071	EUR	17 000,00	7 194,36	0,05
BPIFRANCE FRANCEMENT 2.75% 25/10/2025	EUR	100 000,00	100 751,25	0,76
BPIFRANCE SACA 2.875% 25/11/2029	EUR	200 000,00	196 554,08	1,49
BTF 0% 25/05/2032	EUR	16 065,00	12 123,93	0,09
BTF 0% 25/11/2031	EUR	33 659,00	25 897,23	0,20
BTPS 3.25% 01/03/2038	EUR	12 000,00	9 929,83	0,08
BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 1% 15/05/2038	EUR	172 228,00	132 488,53	1,00
BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 1.70% 15/08/2032	EUR	91 000,00	83 543,09	0,63
BUONI POLIENNALI DEL TES 0.60% 01/08/2031	EUR	40 000,00	29 907,89	0,23
BUONI POLIENNALI DEL TES 0.9% 01/04/2031	EUR	70 000,00	54 349,34	0,41
BUONI POLIENNALI DEL TES 2.15% 01/09/2052	EUR	86 000,00	48 941,72	0,37
ENEL FINANCE INTL NV 1.966% 27/01/2025	EUR	100 000,00	98 671,19	0,75
EUROPEAN UNION 0.30% 04/11/2050	EUR	4 000,00	1 724,63	0,01
EUROPEAN UNION 0.4% 04/02/2037	EUR	2 600,00	1 732,62	0,01
EUROPEAN UNION 3.25% 04/07/2034	EUR	47 000,00	46 496,31	0,35
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/05/2035	EUR	267 947,00	191 831,30	1,45
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 1.25% 15/08/2048	EUR	65 000,00	45 511,93	0,34
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2.3% 15/02/2033	EUR	67 000,00	65 321,82	0,49
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2.5% 04/07/2044	EUR	50 000,00	46 269,29	0,35
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 3.25% 04/07/2042	EUR	20 000,00	20 739,81	0,16
FINLAND 0.05% 15/09/2028	EUR	24 000,00	21 072,86	0,16
FINNISH GOVERNMENT 0.125% 15/04/2052	EUR	10 000,00	4 006,24	0,03
FINNISH GOVERNMENT 0.5% 15/09/2029	EUR	7 000,00	5 983,15	0,05
FINNISH GOVERNMENT 0.50% 15/04/2043	EUR	10 000,00	5 688,56	0,04
FRANCE 0% 25/11/2030	EUR	10 000,00	7 976,80	0,06
FRANCE 0.5% 25/05/2040	EUR	31 354,00	18 965,71	0,14

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FRANCE 0.5% 25/05/2072	EUR	22 086,00	6 904,02	0,05
FRANCE 0.5% 25/06/2044	EUR	83 305,00	44 583,68	0,34
FRANCE 0.50% 25/05/2029	EUR	200 000,00	173 223,92	1,31
FRANCE 0.75% 25/05/2028	EUR	40 000,00	36 015,38	0,27
FRANCE 1.5% 25/05/2031	EUR	160 000,00	142 473,42	1,08
FRANCE 1.5% 25/05/2050	EUR	44 985,00	27 872,65	0,21
FRANCE 1.75% 25/06/2039	EUR	31 424,00	24 496,62	0,19
FRANCE GOVT OF 0.75% 25/05/2053	EUR	107 050,00	49 291,65	0,37
FRANCE OAT 2.5 05/25/2030	EUR	60 000,00	58 115,29	0,44
FRANCE OAT 25/05/2045	EUR	10 000,00	9 298,03	0,07
FRENCH REPUBLIC 0.75% 25/05/2052	EUR	2 952,00	1 395,36	0,01
FRENCH REPUBLIC 1.25% 25/05/2036	EUR	48 205,00	37 072,73	0,28
FRENCH REPUBLIC 2% 25/05/2048	EUR	7 914,00	5 684,85	0,04
GERMANY 0% 15/08/2052	EUR	40 000,00	17 197,60	0,13
INMOBILIARIA COLONIAL SO 2% 17/04/2026	EUR	100 000,00	95 804,50	0,73
IRELAND 1% 15/05/2026	EUR	10 000,00	9 509,72	0,07
IRELAND 1.5% 15/05/2050	EUR	13 990,00	8 891,05	0,07
IRISH 0.2% 18/10/2030	EUR	40 000,00	32 672,31	0,25
IRISH GOVT 0.55% 22/04/2041	EUR	10 000,00	6 048,14	0,05
ITALIAN REPUBLIC 0.25% 15/03/2028	EUR	50 000,00	42 274,68	0,32
ITALIAN REPUBLIC 0.5% 01/02/2026	EUR	490 000,00	453 497,93	3,44
ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/12/2031	EUR	217 000,00	165 574,78	1,25
ITALIAN REPUBLIC 1.65% 01/12/2030	EUR	30 000,00	25 091,10	0,19
ITALIAN REPUBLIC 3.8% 01/08/2028	EUR	110 000,00	109 028,20	0,83
ITALIAN REPUBLIC 4.0% 30/04/2035	EUR	72 000,00	68 087,46	0,52
ITALIAN REPUBLIC 4.45% 01/09/2043	EUR	28 000,00	25 831,70	0,20
ITALIAN REPUBLIC i 0.65% 15/05/2026	EUR	10 000,00	11 397,42	0,09
ITALY 4% 01/02/2037	EUR	20 000,00	18 465,56	0,14
KFW 0% 09/11/2028	EUR	36 000,00	30 431,88	0,23
KFW 0% 15/09/2031	EUR	15 000,00	11 550,15	0,09
KFW 0.375% 20/05/2036	EUR	10 000,00	6 844,53	0,05
KFW 0.75% 15/01/2029	EUR	3 000,00	2 645,05	0,02
KFW VAR 30/04/2027	EUR	45 000,00	39 944,70	0,30
KINGDOM OF BELGIUM 0% 22/10/2027	EUR	20 000,00	17 641,80	0,13
KINGDOM OF BELGIUM 0% 22/10/2031	EUR	11 821,00	9 066,35	0,07
KINGDOM OF BELGIUM 0.65% 22/06/2071	EUR	7 553,00	2 586,59	0,02
KINGDOM OF BELGIUM 0.8% 22/06/2027	EUR	67 397,00	62 083,51	0,47
KINGDOM OF BELGIUM 1.25% 22/04/2033	EUR	72 239,00	60 258,96	0,46
KINGDOM OF BELGIUM 1.4% 22/06/2053	EUR	15 842,00	8 945,66	0,07
KINGDOM OF BELGIUM 1.70% 22/06/2050	EUR	4 158,00	2 655,98	0,02
KINGDOM OF BELGIUM 3.75% 22/06/2045	EUR	20 000,00	19 761,67	0,15
KINGDOM OF BELGIUM 4.25% 28/03/2041	EUR	20 000,00	21 472,93	0,16
KINGDOM OF BELGIUM 5.00% 28/03/2035	EUR	7 500,00	8 661,07	0,07
KINGDOM OF NETHERLANDS 0.5% 15/01/2040	EUR	39 000,00	25 558,86	0,19
KINGDOM OF NETHERLANDS 2.5% 15/01/2033	EUR	10 000,00	9 675,07	0,07

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
KINGDOM OF SPAIN 0% 31/01/2028	EUR	210 000,00	181 085,10	1,37
KINGDOM OF SPAIN 0.1% 30/04/2031	EUR	20 000,00	15 333,92	0,12
KINGDOM OF SPAIN 0.60% 31/10/2029	EUR	20 000,00	16 915,99	0,13
KINGDOM OF SPAIN 1% 31/10/2050	EUR	26 000,00	12 384,13	0,09
KINGDOM OF SPAIN 1.4% 30/07/2028	EUR	4 000,00	3 644,63	0,03
KINGDOM OF SPAIN 1.9% 31/10/2052	EUR	15 000,00	9 002,59	0,07
KINGDOM OF SPAIN 2.35% 30/07/2033	EUR	2 000,00	1 761,93	0,01
KINGDOM OF SPAIN 2.55% 31/10/2032	EUR	114 000,00	105 712,64	0,80
KINGDOM OF SPAIN 2.90% 31/10/2046	EUR	13 000,00	10 551,39	0,08
KINGDOM OF SPAIN 3.55% 31/10/2033	EUR	62 000,00	60 739,91	0,46
KINGDOM OF SPAIN 3.9% 30/07/2039	EUR	40 000,00	38 491,05	0,29
KINGDOM OF SPAIN 4.20% 31/01/2037	EUR	10 000,00	10 365,32	0,08
KINGDOM OF SPAIN 4.7% 30/07/2041	EUR	20 000,00	21 084,34	0,16
KINGDOM OF SPAIN 4.9% 30/07/2040	EUR	20 000,00	21 556,84	0,16
KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2027	EUR	90 000,00	81 579,60	0,62
KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2052	EUR	30 000,00	12 354,60	0,09
NETHERLANDS GOVERNMENT 0% 15/07/2030	EUR	60 000,00	48 993,00	0,37
OAT 4% 25/04/2055	EUR	5 989,00	6 202,42	0,05
OBRIGACOES DO TESOURO 0.7% 15/10/2027	EUR	24 000,00	21 981,36	0,17
PORTUGAL 1% 12/04/2052	EUR	8 000,00	3 874,27	0,03
REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2033	EUR	60 000,00	49 691,63	0,38
REPUBLIC OF AUSTRIA 0.5% 20/02/2029	EUR	57 000,00	49 607,79	0,38
REPUBLIC OF AUSTRIA 0.5% 20/04/2027	EUR	60 000,00	54 802,67	0,42
REPUBLIC OF AUSTRIA 0.75% 20/03/2051	EUR	10 000,00	5 119,57	0,04
REPUBLIC OF AUSTRIA 0.85% 30/06/2120	EUR	13 000,00	4 525,03	0,03
REPUBLIC OF AUSTRIA 1.5% 20/02/2047	EUR	10 000,00	6 707,47	0,05
REPUBLIC OF AUSTRIA 2.4% 23/05/2034	EUR	10 000,00	9 147,81	0,07
REPUBLIC OF AUSTRIA 3.15% 20/06/2044	EUR	10 000,00	9 364,27	0,07
REPUBLIC OF BELGIUM 0.10% 22/06/2030	EUR	10 430,00	8 484,09	0,06
REPUBLIC OF FINLAND 0.125% 15/09/2031	EUR	14 000,00	10 909,24	0,08
REPUBLIC OF ITALY 1.35% 01/04/2030	EUR	30 000,00	24 970,91	0,19
REPUBLIC OF ITALY 1.5% 30/04/2045	EUR	26 000,00	14 358,21	0,11
REPUBLIC OF ITALY 1.65% 01/03/2032	EUR	30 000,00	24 093,92	0,18
REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2050	EUR	24 000,00	15 020,25	0,11
REPUBLIC OF ITALY 2.70% 01/03/2047	EUR	1 000,00	687,70	0,01
REPUBLIC OF ITALY 3.1% 01/03/2040	EUR	7 000,00	5 535,71	0,04
REPUBLIC OF ITALY 3.35% 01/03/2035	EUR	9 000,00	7 868,39	0,06
REPUBLIC OF ITALY 3.5% 01/03/2030	EUR	60 000,00	57 477,42	0,44
REPUBLIC OF PORTUGAL 0.9% 12/10/2035	EUR	2 380,00	1 733,21	0,01
REPUBLIC OF PORTUGAL 1.15% 11/04/2042	EUR	8 622,00	5 426,76	0,04
REPUBLIC OF PORTUGAL 1.95% 15/06/2029	EUR	9 909,00	9 299,11	0,07
REPUBLIC OF PORTUGAL 2.875% 15/10/2025	EUR	10 000,00	10 215,95	0,08
REPUBLIC OF PORTUGAL 2.875% 21/07/2026	EUR	4 000,00	4 000,61	0,03
REPUBLIC OF PORTUGAL 4.1% 15/04/2037	EUR	1 378,00	1 427,15	0,01
REPUBLIC OF PORTUGAL 5.65% 15/02/2024	EUR	20 000,00	20 846,05	0,16

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
SPAIN 1% 30/07/2042	EUR	31 000,00	17 907,02	0,14
SPANISH GOVERNMENT 0.85% 30/07/2037	EUR	8 000,00	5 252,88	0,04
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			403 043,02	3,05
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			403 043,02	3,05
AVIVA INVESTORS MONETAIRE	EUR	6,00	59 834,28	0,45
DB X TRACKERS II SICAV DB X TRACKERS II EUROZONE GOV UCITS E	EUR	463,00	93 692,68	0,71
OFI INVEST VALEURS FRANÇAISES	EUR	2 991,7993	249 516,06	1,89
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Appel marge EUR G1	EUR	-7 030,00	-7 030,00	-0,05
EURO BOBL 1223	EUR	1,00	-1 010,00	-0,01
EURO BUND 1223	EUR	-1,00	2 480,00	0,02
EURO-BTP FU 1223	EUR	-1,00	5 560,00	0,04
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Créances			90 928,91	0,69
Dettes			-83 611,71	-0,63
Comptes financiers			4 809,07	0,04
ACTIF NET			13 199 272,41	100,00



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

SICAV

OFI INVEST DEVELOPPEMENT

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024

SICAV
OFI INVEST DEVELOPPEMENT
22, rue Vernier - 75017 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Headquarters:
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

SICAV OFI INVEST DEVELOPPEMENT

22, rue Vernier - 75017 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024

A l'assemblée générale de la SICAV OFI INVEST DEVELOPPEMENT,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.



CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris la Défense,

KPMG S.A.

Signature numérique de
Christophe Coquelin
KPMG le 02/12/2024 19:34:39



Christophe Coquelin
Associé

OFI INVEST DEVELOPPEMENT
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 22, rue Vernier - 75017 PARIS
342 251 238 RCS Paris

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2025 A 14h30
ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice ;
- Conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Rémunérations allouées ;
- Affectation des sommes distribuables de l'exercice ;
- Pouvoirs pour les formalités légales ;

OFI INVEST DEVELOPPEMENT
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 22, rue Vernier - 75017 PARIS
342 251 238 RCS Paris

**TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS
PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2025**

Première résolution

Approbation des comptes de l'exercice

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes approuve lesdits rapports et comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Deuxième résolution

Conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce

L'assemblée générale prend acte de ce qu'aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Troisième résolution

Rémunérations allouées

L'assemblée générale décide de ne pas allouer de rémunération au conseil d'administration pour l'exercice 2023-2024.

Quatrième résolution

Résultats et affectation des sommes distribuables

De l'examen des comptes, il ressort un résultat net de l'exercice 2023-2024 de **694 560,68 euros**.

Les sommes distribuables au titre du revenu net de l'exercice clos s'élèvent à : **79 141,30 euros**

Les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées s'élèvent à : **2 728 068,04 euros**

L'assemblée générale approuve l'affectation des sommes distribuables telle que proposée par le conseil d'administration conformément à l'article 27 des Statuts « affectation des sommes distribuables ». Elle décide en conséquence :

Quote-part des sommes distribuables afférentes aux revenus nets :

- Distribution de la somme de **79 317,00 euros**, soit 2,25 euros par action
- Report à nouveau du revenu de l'exercice de la somme de **65,49 euros**

Quote-part des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes :

- Distribution de la somme de 55 345,64 euros, soit 1,57 euros par action
- Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes de la somme de **2 672 722,40 euros**

Sur la base de cette répartition, le dividende net global par action est donc arrêté à **3,82€**.

L'assemblée générale constate que la distribution d'un montant unitaire de 3,82 € au titre de l'exercice clos, a été mis en paiement le 10 décembre 2024 sur décision du conseil d'administration réuni le 22 novembre 2024 et qu'en conséquence l'ensemble des acomptes déjà distribués représente l'intégralité du revenu distribué au titre de l'exercice clos.

Le dividende se décompose comme suit :

Revenus d'actions éligibles à abattement avec acompte obligatoire : 3,82 €

L'assemblée générale donne expressément acte au conseil d'administration de ce que conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il lui a été rappelé que les dividendes versés au cours des trois derniers exercices sont les suivants :

En euros	Dividende net	Revenu éligible à l'abattement	Revenu non éligible à l'abattement
2020-2021	0,61	0,61	-
2021-2022	1,24	1,24	-
2022-2023	2,44	2,44	

Cinquième résolution

Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.